



Presidency of Georgia
Council of Europe
November 2019 – May 2020
Présidence de la Géorgie
Conseil de l'Europe
Novembre 2019 – Mai 2020



Conclusions de la Présidence

1. La participation civile au processus décisionnel : une priorité de la Présidence géorgienne du CM

Nos démocraties représentatives sont de plus en plus confrontées à de nouveaux défis : la décorrélation entre les préférences des citoyens et les décisions prises par les pouvoirs publics s'est accrue, la participation électorale a diminué et la confiance dans les pouvoirs publics est à un niveau historiquement bas. Le populisme et l'apparition de grands mouvements et protestations populaires tendraient à confirmer une tendance à la désaffection des gouvernants pour les gouvernés.

La Présidence géorgienne considère que l'augmentation du niveau de contribution de la société civile et des citoyens pour guider les décisions publiques peut être un moyen de combattre ces tendances négatives. Cela ne signifie pas que la démocratie représentative doit être remplacée, mais simplement complétée par une démocratie plus participative. L'engagement continu de la société civile et des citoyens entre les élections est fondamental pour le fonctionnement d'une société véritablement démocratique et ouvre un dialogue à l'échelle de la société sur des questions cruciales.

La participation civile, des citoyens directement et par l'intermédiaire de leurs ONG, est non seulement le résultat direct des droits inscrits dans les articles 10 et 11 de la Convention européenne des droits de l'homme (liberté d'expression, de réunion et d'association), mais aussi une valeur commune des États européens et une manière de gouverner qui peut mieux impliquer toutes les parties prenantes.

La crise pandémique actuelle ne fait qu'accentuer la nécessité de nouvelles et meilleures formes de participation des citoyens au processus décisionnel à tous les niveaux de pouvoir. Bien qu'ils soient confinés dans la plus grande partie du monde et incapables d'avoir des interactions directes avec leurs autorités, les citoyens s'attendent à ce que leurs opinions soient sollicitées, à ce que leur voix soit entendue et à ce que leurs attentes légitimes restent au centre de l'élaboration des politiques, même dans une situation aussi désastreuse. Si certains droits individuels peuvent être temporairement suspendus, la démocratie doit continuer à fonctionner et à briller. Nous disposons des outils nécessaires pour y parvenir et de nombreuses administrations centrales, régionales et locales expérimentent déjà de nouveaux moyens modernes et efficaces de participation des citoyens. Tout ce dont nous avons besoin, c'est de diffuser et de reproduire ces bonnes pratiques.

La Géorgie a utilisé et promu et continuera à le faire le travail unique du Conseil de l'Europe, en particulier par le biais de certains instruments juridiques spécifiques : Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales (STCE n° 207) ; Lignes directrices sur la participation civile à la prise de décision politique (adoptées par le Comité des Ministres le 27 septembre 2017) ; Recommandation CM/Rec(2018)4 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la participation des citoyens à la vie publique locale ainsi que le Code révisé de bonnes pratiques pour la participation civile au processus décisionnel adopté par la Conférence des OING en octobre 2019. Mais le travail de coopération, d'aide à la création de passerelles entre la société civile et les pouvoirs publics que le Conseil de l'Europe met en œuvre est également louable. En Géorgie, Tbilissi en a déjà bénéficié et nous espérons que de telles activités se poursuivront à plus grande échelle, tant à Tbilissi que dans d'autres villes de Géorgie mais aussi dans d'autres pays. Nous sommes tous dans le même bateau et nous pouvons tous apprendre les uns des autres.

2. La conférence internationale en ligne : une multitude de bonnes pratiques mises en évidence

Sous les auspices de la Présidence géorgienne, une Conférence internationale sur la participation civile au processus décisionnel, organisée par la ville de Tbilissi et la Direction générale de la démocratie du Conseil de l'Europe, devait initialement se tenir au siège du Conseil de l'Europe le 6 mars 2020. Mais à notre grand regret, quelques jours avant la tenue de la conférence, celle-ci a dû être reportée en raison des restrictions liées à COVID-19.

Mais comme le sujet est trop important pour être abandonné, un format en ligne innovant a été développé, et la conférence a eu lieu dans ce format les 6 et 7 mai 2020. Toutes les présentations des panélistes ont été mises en ligne le 6 mai à 9h30 et les participants ont été invités à envoyer leurs commentaires et questions aux panélistes avant le 7 mai à 12h30.

La conférence visait à identifier des expériences utiles et innovantes d'engagement civil réussi au niveau local, régional et national et à mettre en évidence et promouvoir le travail unique du Conseil de l'Europe dans ce domaine. Le programme de la conférence était riche et complet, avec 20 orateurs exceptionnels représentant les autorités centrales, régionales et locales des États membres du Conseil de l'Europe, la Conférence des ONG internationales, le Comité européen sur la démocratie et la gouvernance, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, des organisations de la société civile et des experts.

La conférence a également été très suivie et nous avons reçu plus de 50 questions et contributions des participants en ligne, auxquelles certains des intervenants ont ensuite répondu.

3. Conclusions de la présidence : la participation civile est au cœur de la démocratie

- i. La conférence des 6 et 7 mai a souligné **la variété et la portée des initiatives** dans les États membres du Conseil de l'Europe qui visent à soutenir l'engagement des citoyens avec leurs démocraties dès les premières étapes de la prise de décision et de l'établissement des programmes. Des pratiques de consultation élargies aux structures de délibération spécifiques, des jurys de citoyens semi-permanents aux pétitions en ligne - la diversité des initiatives mérite un examen et une évaluation plus approfondis.
- ii. Ces diverses initiatives aux niveaux local, régional et national démontrent que les pratiques de démocratie délibérative et participative fournissent à la démocratie représentative traditionnelle des outils supplémentaires pour améliorer la réactivité des politiques publiques, consolider le soutien de la communauté aux décisions politiques et, en définitive, accroître la satisfaction des citoyens.
- iii. La tendance mondiale à l'augmentation du mécontentement des citoyens de leur propre démocratie, qui atteint également un niveau élevé en Europe, est en soi une menace pour le tissu démocratique de notre société et est également un symptôme de la corrélation décroissante entre les attentes légitimes des citoyens et les décisions de politique publique.
- iv. Les crises mondiales, notamment les migrations de personnes, le changement climatique et les malheureuses pandémies qui apparaissent régulièrement, exigent non seulement des réponses coordonnées et communes de la part des gouvernements mondiaux, mais aussi un soutien à grande échelle des citoyens et de la population en général pour réussir.
- v. Il est manifestement nécessaire de diversifier les modes de consultation des citoyens et de veiller à ce que ces modes tirent parti des technologies modernes et leur permettent de participer même lorsque diverses circonstances les éloignent des forums de discussion physiques, tout en évitant la création ou le renforcement de toute fracture numérique entre eux.
- vi. La démocratie représentative est notre tradition démocratique européenne et, par le biais d'élections libres, équitables et régulières, c'est la forme la plus légitime de délégation de la souveraineté du peuple à un organe législatif. La démocratie représentative est améliorée, renforcée et revigorée par des formes appropriées de pratiques de démocratie délibérative et participative.
- vii. Les décisions du Comité des Ministres à Helsinki ont appelé au "renforcement du rôle et de la participation significative des organisations de la société civile" dans notre Organisation, d'où nous pouvons déduire/extrapoler/comprendre que les citoyens et la société civile devraient avoir un rôle renforcé et une participation significative dans leur vie démocratique locale. La définition ou les grandes lignes de la "participation significative" sont donc un élément important à développer

dans le cadre du mandat du Conseil de l'Europe pour favoriser une véritable démocratie.

4. Propositions de la Présidence pour une nouvelle action du Conseil de l'Europe : un travail important nous attend

- i. Nous proposons que le Conseil de l'Europe, via son groupe de rapporteurs sur la démocratie (GR-DEM) et son comité intergouvernemental sur la démocratie et la gouvernance (CDDG), en coopération avec les autres organes compétents du Conseil de l'Europe, à savoir l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, la Commission de Venise et la Conférence des ONG internationales, s'engage dans un examen des pratiques existantes en matière de participation, démocratie délibérative (en s'appuyant sur la préparation des lignes directrices de 2017 sur la participation civile), une évaluation de leur valeur ajoutée, de leur rapport coût-bénéfice et de leur niveau de résultat, et examiner l'utilité potentielle d'un instrument du Conseil de l'Europe, d'une norme ou de lignes directrices supplémentaires pour intégrer les bonnes pratiques de démocratie délibérative et participative dans la tradition démocratique européenne aux niveaux local, régional, national et européen.
- ii. Nous proposons que le Forum mondial pour la démocratie explore, lors de sa prochaine session en novembre 2020, les pratiques délibératives et participatives en relation avec la crise climatique et la nécessité d'assurer un large soutien public aux très grandes décisions sociétales qui pourraient donner des indications de succès/échecs et un soutien à des méthodologies spécifiques, des expériences. Nous pensons que la question de la participation civile est centrale pour nos démocraties et devrait continuer à être l'un des principaux éléments d'échange au sein du Forum lors de ses prochaines sessions.
- iii. Nous encourageons le Conseil de l'Europe à poursuivre son travail de coopération avec les autorités publiques à tous les niveaux afin de les aider à construire (en ligne et hors ligne) des plates-formes de dialogue avec la société civile, conformément aux normes européennes et à la lumière des meilleures pratiques européennes, et nous invitons les donateurs à financer de tels programmes dans les membres les plus récents du Conseil de l'Europe.
- iv. Nous suggérons à tous les organes du Conseil de l'Europe, dans le cadre de leurs travaux relatifs à la participation civile à la prise de décision, de prendre en considération les travaux, de coordonner et/ou de coopérer avec d'autres organisations internationales.